



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## MESURES EN FAVEUR DES CANDIDATS HANDICAPES CIRCUIT DU DOSSIER DE DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES POUR LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

SESSION 2017

	CANDIDATS SCOLARISES		CANDIDATS NON SCOLARISES : <i>Candidats individuels ou candidats inscrits au CNED</i>
	ETABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRE	PRIVE, CFA, GRETA, ENSEIGNEMENT AGRICOLE, MFR	
<b>Dossier à retirer dès la rentrée scolaire en septembre 2016</b>	Auprès du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> puis rubrique, « examens-vaе », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »	Auprès du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> puis rubrique, « examens-vaе », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »	A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : <b>39 rue de Beaulieu 86000 Poitiers</b> <u>ou</u> Sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> puis rubrique, « examens-vaе », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »
<b>Dossier complet à envoyer par lettre suivie avant le 19 octobre 2016</b>	Au médecin scolaire de son établissement ou si pas de médecin, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) service de promotion de la santé en faveur des élèves <b>22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40625 86022 Poitiers Cedex</b>	Au médecin scolaire de son établissement ou, si pas de médecin scolaire, à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : <b>39 rue de Beaulieu 86000 Poitiers</b>	A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : <b>39 rue de Beaulieu 86000 Poitiers</b>